



InFO FO n°25
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
NOUVELLE AQUITAINE
CSE Ordinaire du 14 décembre 2021

La délégation Force Ouvrière était composée de Laurence STIEN (Titulaire collège 3), Eve GAINIE (Titulaire collège 2) François GONTHIER (suppléant collège 3) et Françoise BOICHUT (Représentante syndicale).

La réunion du CSEE du 14 décembre 2021 s'est déroulée en visio-conférence. Elle était présidée par Stéphane CERVEAU (DR) le matin et Denis GOCEL (DRH), l'après-midi.

Q1-Approbation du PV du 21 septembre et 19 octobre 2021.

Les 2 PV sont approuvés à l'unanimité.

Q2- Informations du Président.

- Attente du retour du Conseil Régional suite au positionnement de l'AFPA sur un CQP « Opérateur de Tri » (recyclage). En cas d'obtention du lot, une formation par ancienne région administrative est prévue.
- Trois dossiers « Trophées pour Elles » ont été déposés par la région.
- Sur le dispositif HSP 93% des entrées prévues ont été réalisées.
- Sur les MNSP, nous sommes « à l'attendu ».
- Sur le dispositif prépa-compétences, nous sommes au-delà des résultats attendus.
- Par contre, difficultés sur les Promo 16-18 ou 25% seulement des entrées ont été réalisées.
- A Châtelleraut, le Titre « Agent d'assemblage de batteries et accumulateurs » sera prochainement déployé.
- Différentes formations sont délocalisées sur le territoire régional (ASMS à Sarlat par exemple)
- En 2022, les conventions en cours seront prorogées dans leur quasi-totalité (Brico dépôt, Décathlon, Kéolis ...)

Force Ouvrière s'inquiète de voir certaines formations existantes en Nouvelle Aquitaine s'ouvrir dans des régions voisines ; La direction informe qu'elle ne peut s'opposer à un AO d'un autre conseil régional. La délégation FO se dit notamment inquiète du devenir de la formation Mécanicien Réparateur de Véhicules Industriels qui ouvre à Doué (Pays-de-la-Loire) prochainement, alors qu'en Nouvelle Aquitaine les recrutements sont difficiles.

Q3- Validation des thèmes des commissions facultatives du CSEE NA.

Les élus ont voté à l'unanimité la mise en place de deux nouvelles commissions du CSE :

Commission « Cartographie des emplois » : objectif : surveillance de l'évolution et des modifications des emplois.

Commission Economique régionale : objectif : analyse approfondie du suivi budgétaire de la région Nouvelle Aquitaine.

Le CSE se dote ainsi de deux « outils » de travail supplémentaires.

Q4- Situation économique de la région à fin septembre 2021.

L'EBE fin octobre est évalué à 1.6 million d'euros. L'atterrissage prévu s'élèverait à 4 millions d'euros en fin d'année (sur les 5,1 attendus).

Différents produits ne sont pas encore enregistrés :

- 500 000€ de dépenses de la promo 16-18 doivent encore être remboursés dans le cadre de la compensation de charges ;
- 200 000€ de valorisation des MNSP devraient également être versés.
- la subvention de la région (Hébergement – restauration) se monte à 250 000€. 100 000€ reste encore à valoriser.

Il est à regretter que 400 000€ ne puissent être facturés car les conventions n'ont pas été signées.

Pour la DR, le vrai domaine d'évolution est le marché CPF qui a fortement augmenté avec un chiffre d'affaires de 1.9 millions d'euros.

La délégation FO a noté une augmentation conséquente du poste de dépenses « Communications et honoraires » entre 2020 et 2021. Il serait question d'une campagne publicitaire en replay sur M6 pour promouvoir les formations AFPA : à suivre !

Les honoraires versés à un cabinet concernent une étude visant à analyser la fusion des sites girondins en un Centre Unique Girondin semblent également élevés.

Pour FO, cette « fusion » semble aussi hypothétique à réaliser que la fusion des sites Limougeauds !!

Vos élus FO suivront de près ces deux sujets.

La non-facturation de certaines actions est également un vrai sujet de réflexion... Pour la délégation, réaliser des prestations sans se les faire payer est une aberration commerciale et de plus, la matière d'œuvre engagée grève le budget des formateurs sans retour sur investissement ! Aujourd'hui, quelle entreprise travaille gratuitement ?

Q5- Quid du retour de la revue RH dans Afpa Talent et des entretiens individuels associés ?

Pour la direction, les entretiens devaient avoir lieu avant l'annonce des revalorisations salariales, mais cela n'aura pas été le cas. Le constat est fait que la revue RH faite en juillet et les entretiens menés, ne feront pas l'objet de retour cette année. Qu'à cela ne tienne ! Le DRH nous parle des entretiens 2022 qui devraient commencer en mars-avril 2022.

Pour FO, cette question est importante car il s'agit bien de placer les entretiens individuels au cœur des évolutions et parcours professionnels et de permettre aux salariés d'évoluer au sein de l'AFPA.

Q6- Bilan des augmentations salariales dans le cas de la NAO.

Les élus auraient aimé des précisions sur les calculs permettant d'attribuer ou non la revalorisation salariale dans le cadre de la NAO. Ils en seront pour « leur frais » : « le calcul est celui prévu par la NAO » nous PRECISE le DRH.

Ceux qui sont partis dans le cadre du PSE ne peuvent prétendre à cette augmentation.

Ceux dont le contrat de travail est suspendu (congés sans solde...) ne peuvent prétendre à l'augmentation.

Pour Force Ouvrière, même si l'esprit de cette augmentation reposait sur le fait de revaloriser les rémunérations des salariés après 11 années de gel des salaires, il n'en reste pas moins que cette décision crée des inégalités sur le terrain, difficiles à expliquer aux salariés.

Q7- Gestion CDD fin d'année : Nombre de CDD par centre à terme en décembre et reconduction.

En Nouvelle Aquitaine, 143 CDD sont en cours en fin d'année 2021.

89 contrats devraient être reconduits en 2022.

5 CDD seront titularisés : 1 sur Rochefort ; 1 sur Bayonne et 3 en Direction régionale.

Pour la délégation Force Ouvrière, la déprécarisation semble bien difficile à mener ! Force est de constater que le nombre de contrats précaires reste trop élevé en région Nouvelle Aquitaine !
Le nombre de CDD en DR interroge au regard de ceux du reste de la région : Peut-être voit-on mieux les besoins de proximité ...que ceux des centres éloignés ... ?

Q8 -Information consultation du bilan santé sécurité conditions de travail 2020 et PAPRIAC 2022.

Les élus du CSE lisent la motion commune suivante :

« Nous ne pouvons que constater que le long délai d'attente pour produire les différents rapports n'a globalement pas permis d'en améliorer la qualité. Mais peut-être doit on se souvenir qu'en 2020 le bilan 2019 n'a pas été présenté. La présentation même tardive est sans doute à comprendre comme une amélioration.

L'absence de présentation du Programme Annuel pour l'année 2020 des actions de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail nous empêche de savoir les actions que vous avez différées.

Pour les actions réalisées, il n'est pas possible de faire le lien avec les risques qui s'y rattachent.

L'absence de DU en 2020 ou de tout élément rédactionnel nous empêche de mesurer si les actions entreprises ont eu un effet positif sur la réduction du danger ou sur l'exposition des salariés à ces derniers. La présentation des actions conduites sur les centres est très hétérogène. Pour certains centres le détail des actions n'est pas valorisé, pour d'autres nous constatons une valorisation globale sans le moindre détail. Certains rapports présentent des contenus semblables dont l'origine est possiblement à chercher dans des copier-coller.

La répartition des accidents du travail par éléments matériels ne fait pas partie du bilan alors que l'établissement Nouvelle Aquitaine compte plus de 300 salariés. Cette information présente au bilan social n'a peut-être pas pu être répartie entre les centres, contrairement aux effectifs.

Aucun fait saillant sur 2020 n'a été relevé. Les suites du PSE, la transformation des organisations ne constituent-ils pas des faits marquants de l'exercice ?

Nous souhaitons pour le bilan 2021 que :

- *La Direction régionale s'outille pour que le procédé de collecte des dépenses engagées soit identique pour l'ensemble des sites.*
- *Les dépenses retenues soient comparables d'un site à l'autre,*
- *La présentation soit harmonisée,*
- *L'information consultation est lieu plus tôt sur l'année N+1 »*

Pour la délégation Force Ouvrière, il est impensable que le PAPRIAC 2021 « passe à la trappe » !
Comment la direction Régionale peut-elle se dédouaner d'un document référencé par le code du travail, dont l'absence est verbalisable ? La direction prend de gros risques : et si un accident grave avait eu lieu en 2021 ?

Pour Force Ouvrière, il est évident que la liberté d'activité syndicale ne peut se plier à ce type d'outil. La direction est elle-aussi confrontée à la loi informatique et liberté : certains items voulus par la Direction ne peuvent être renseignés car contraire à la liberté d'exercice de l'activité syndicale et de facto, contraire à la loi...Voici donc encore un outil informatique qui fonctionnera sur 3 pattes mais qui a dû coûter cher !

Q12- Covid : rappel et évolution du protocole sanitaire et évolution du nombre de cas par site.

Les tableaux remis présentent le cumul depuis 2020 et deviennent difficilement exploitables.

Comme sur le territoire national, les chiffres s'envolent à certains endroits : certains centres comme Limoges et Bayonne voient leurs chiffres monter en flèche : l'ARS continue à donner des directives de gestion de crise sanitaire. La direction rappelle que les réunions de 10-15 personnes devraient être évitées ; Les règles dans les restaurants ont été remises en vigueur.

La direction renvoie l'organisation de festivités de fin d'année au respect des gestes barrières (en centre, en restaurant...). Idem pour les ASC de la part du secrétaire du CSE.

Force Ouvrière constate, dans le même temps, que l'entretien des locaux est défaillant dans certains centres et que des réunions continuent à se tenir en groupe et en salle...avec ou sans masques...

Q13- Rappel : bilan des prestataires de service formation, prestation par site et volumes. Quel sont les contextes de recours aux prestataires de formation.

La direction ne nous remet pas de document pour répondre à cette question : Pourquoi ?

Elle précise qu'il est compliqué de prévoir l'imprévisible ...et que le prestataire le plus sollicité est AVT (Nantes).

Pour Force Ouvrière, le recours aux prestataires n'est pas la solution. Jadis, l'AFPA avait un vivier de formateurs expérimentés. Il est à regretter que la solution retenue soit désormais le recours à des entreprises extérieures (plus coûteuses) plutôt que l'embauche directe (plus économique).

On peut même penser que si la Direction ne pouvait fonctionner qu'avec des sous-traitants, cela lui conviendrait tout à fait...

Q14- Point de situation sur les investissements 2021 en région (matériels et travaux).

Projets terminés en cours et à venir.

Le montant des investissements prévus s'élève à 1 500 000€. Ces données sont brutes. Si vous souhaitez connaître le détail des investissements prévus par centre, vous pouvez vous rapprocher de vos élus FO.

Q15- Point de situation sur le SPSI dans notre région.

Actuellement, 4 municipalités (Agen, Périgueux, Rochefort et Guéret) ont fait connaître leur intérêt pour l'acquisition des pavillons de direction. Ces éventuels acquéreurs ont été sollicités pour concrétiser la démarche avec « un courrier d'engagement ».

Q16- Est-ce que la CARSAT, l'inspection du travail et la médecine du travail sont informés qu'ils ont accès à la BDES en matière de santé sécurité ?

Pour la direction : « Dans la BDES sont déposées des informations confidentielles mises à disposition des représentants du personnel de l'entreprise.

A ce jour, seuls les représentants du personnel ont accès à ces données. »

La direction s'engage toutefois à envoyer aux interlocuteurs les ressources documentaires en cas d'invitation en réunion : la direction peut difficilement aller contre les accords d'entreprise !!

Q17- Comment les listes de diffusion (mails) sont-elles gérées et fiabilisées dans la région ?

Les listes de diffusions ne sont jamais à jour et la direction reconnaît qu'un vrai travail devrait être fait. Le DRH indique qu'une réflexion est menée auprès du service communication de la région et que les assistantes de direction des centres vont être mises à contribution.

Pour la délégation, il est surprenant que l'AFPA ne puissent pas mettre en relation le service « paye » et la gestion des adresses professionnelles...Une fois de plus, le constat est posé que les outils informatiques se multiplient mais ne sont pas plus efficaces !

Q18- Pouvez-vous nous fournir la liste des sites de formation détachés AFPA. Qu'elles sont les mesures de protection des salariés isolés sur ces sites ?

Pour la direction régionale, cette question portait sur la « Promo 16 -18 » où certains collègues sont seuls sur les sites. Une organisation de réunions en visio semble exister pour maintenir un lien.

La direction indique que la qualification de travailleur isolé est source de questionnements. La direction indique que si un salarié se sent en danger, il peut faire la demande d'une PTI (protection des travailleurs isolés)

Pour Force Ouvrière, cette question va au-delà de la « Promo 16-18 » : certains collègues travaillent seuls et doivent bénéficier d'un soutien particulier. Leur sécurité est de la responsabilité de l'employeur. Et oui, la délégation est pour les PTI.

Q19- Rappel des modalités de gestion des départs du 24 décembre dans les centres (salariés et stagiaires).

Le travail s'arrête le vendredi 24 décembre à midi pour les stagiaires et 90% des salariés. Pour les autres, une RTT ou un CP peuvent être posés.

Les hébergements seront fermés pendant la pause de Noël : chaque centre s'organise à ce niveau.

Q20- Le décret de la prime inflation est-il paru ? Si oui, comment la prime est déclinée à l'AFPA ?

La prime sera versée sur les salaires de décembre et calculée sur des bases gouvernementales. Elle concerne les CDI et CDD en poste en octobre 2020 (au moins 20h travaillés dans le mois) dont le salaire net moyen de janvier à octobre ne dépasse pas 2000€.

Pour plus de détail, vous pouvez vous rapprocher de vos élus FO.

Force Ouvrière défendra toujours des augmentations de salaires plutôt que les primes : l'augmentation de salaire est pérenne alors que la prime reste occasionnelle. Le gouvernement « saupoudre », voir même fait l'aumône...en attendant certainement les présidentielles...

Q21- Questions diverses.

*Chèques déjeuner et télétravail : la Direction n'attribue pas les chèques déjeuner si le salarié télétravaille : 2 délégations dont FO rappellent les règles de l'URSSAF : « *Si les salariés de l'entreprise bénéficient des titres-restaurants, il en est de même pour les télétravailleurs à domicile, nomades ou en bureau satellite.*

Les conditions de travail du télétravailleur doivent être équivalentes à celles des travailleurs exerçant leur activité dans les locaux de l'entreprise, pour l'attribution de titres-restaurants : une journée organisée en deux vacations entrecoupées d'une pause réservée à la prise d'un repas. »

Pour FO, les salariés doivent donc avoir leur chèque déjeuner s'ils en bénéficient les jours où ils sont en présentiel.

*Situation compliquée à Egletons dans le GRN 115 (Géomètres) où l'équipe des formateurs est en réelle difficulté : un seul formateur est actuellement encore en activité. Un article de Presse a alerté de cette situation. Le directeur Régional adjoint est en charge du dossier : de nouveaux formateurs devraient arriver prochainement. Ce GRN est au bord de l'implosion !

*Incendie au centre d'Angoulême : les élus et membres de la CSSCTE ont été informés par la presse de cet accident. Le non-respect des instances représentatives du personnel est inadmissible !

*Budget QVT : si les centres n'ont pas dépensé les sommes alloués avant le 31/12/21, ces sommes sont perdues...

La délégation Force Ouvrière vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

Retrouvez tous nos comptes-rendus sur le nouveau site Web FO AFPA

foafpa.force-ouvriere.org

Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE
Poitiers (86)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Françoise BOICHUT
Rep Syndicale -Egletons (19)



Séverine DE SOUSA
Egletons (19)



François CONTHIER
Périgueux (24)

Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Stéphane CHAMBON
Bordeaux (33)



Alain BOULESTEIX
Bordeaux (33)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Florent MARCOUX
Limoges (87)

BULLETIN D'ADHESION 2021

Adressez votre demande d'adhésion à FOAfpaNouvelleAquitaine@afpa.fr

Nom – Prénom :

Centre de rattachement :

Emploi :

Téléphone :

Adresse postale personnelle :

Mail personnel :



Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

Plus FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !